



# Règlement

## Randonnées

### La ST-Hilaire & Le Chemin de la Révolte

Les épreuves respectent le cahier des charges de la Fédération Française de Randonnée

#### Article 1 : Présentation des épreuves

Ces randonnées sont organisées par l'association Les Randonneurs Chameyracois

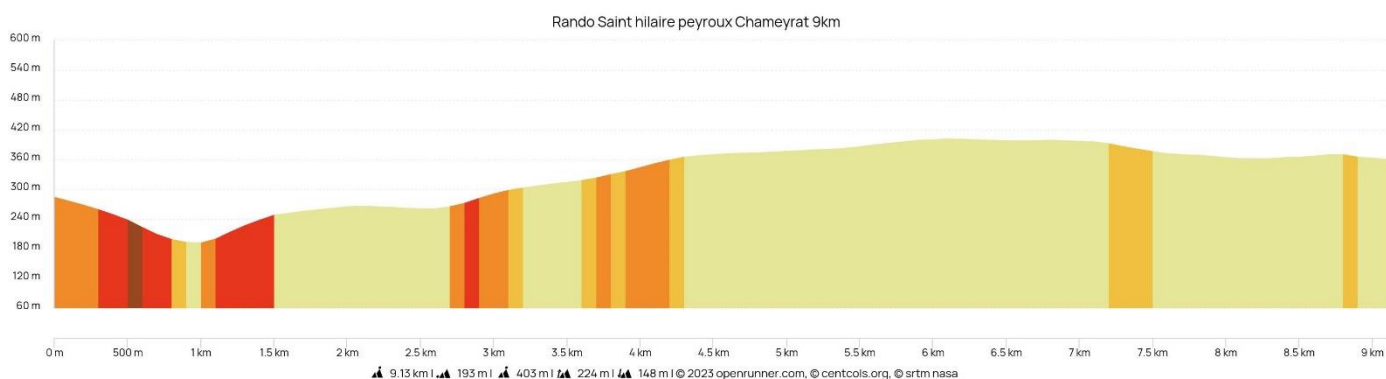
##### **Article 1-1 : La St-Hilaire, randonnée de 9 km**

Ce parcours de 9 km environ, entre le bourg de Saint-Hilaire-Peyroux et Chameyrat, emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le départ sera donné à Saint-Hilaire-Peyroux à 9h.



## **Article 1-2 : La rando « Le Chemin de la Révolte » de 11 km**

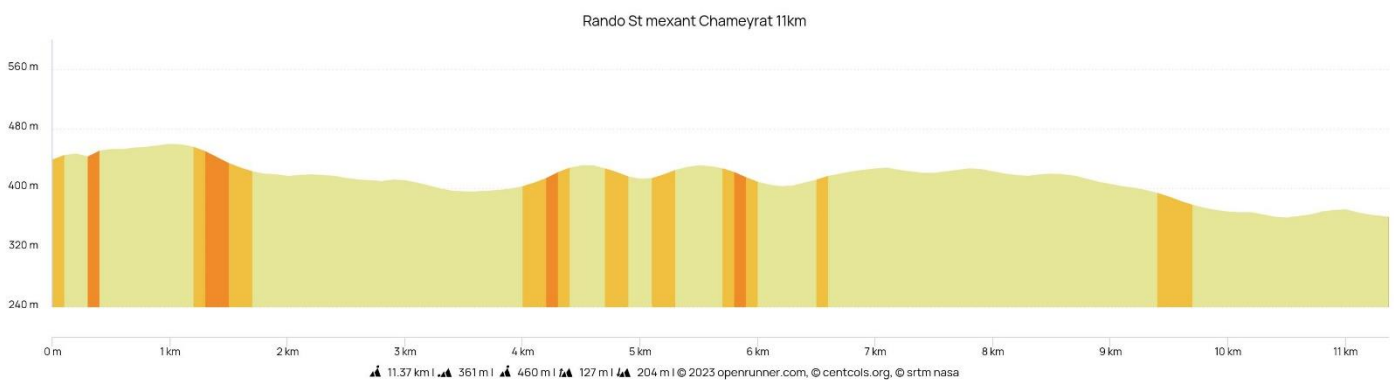
Ce parcours de 11 km environ, entre la commune de Saint-Mexant et Chameyrat emprunte des chemins communaux, ruraux, mais aussi des chemins privés avec convention de passage uniquement pour cette journée.

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non.

Tulle

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale.

Le départ sera donné à Saint-Mexant à 9h.



## **Article 2 : Inscriptions**

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font via internet sur le site [lagglomeree.gglo-tulle.fr](http://lagglomeree.gglo-tulle.fr) (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :

- avant le 29 mai 2023 si vous souhaitez bénéficier d'un transport gratuit
- avant le 2 juin 2023 à 24h (pas d'inscriptions le jour des épreuves)

Tarif des randonnées : 7 euros

## **Article 3 : Ravitaillement**

### **Article 3-1 : Ravitaillement**

Randos 9km et 11 km : 1 ravitaillement à l'arrivée, 1 point d'eau si chaleur

Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, par contre vous pourrez remplir vos bidons ou vos gobelets.

## **Article 3-2 : Repas**

Vous pouvez réserver un repas qui sera servi sur le site d'arrivée à Chameyrat (Pasta Party)

## **Article 4 : Transports**

Pour bénéficier des transports gratuits à l'aller

- Chameyrat- Saint-Hilaire-Peyroux
- Chameyrat – Saint-Mexant

La réservation est obligatoire par internet avant le 29 mai 2023 lors de votre inscription (attention, nombre de places limité). Le coupon transport vous sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription, vous devrez l'imprimer pour le présenter lors de votre montée dans le bus.

Conseils : les différents sites de départ ayant des capacités réduites de parking nous vous recommandons d'utiliser les transports mis gratuitement à votre disposition. Cela permettra de retrouver votre voiture à l'arrivée

## **Article 5 : Généralités**

### **Article 5-1 : Repli / Annulation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

### **Article 5-2 : Sécurité**

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile de la Fédération Française de Randonnée.

- Le numéro du PC sécurité sera transmis à chaque participant et inscrit.
- Tout participant se doit de signaler un randonneur en difficulté au poste le plus proche.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance sera composée d'une unité mobile.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des jalonnes de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

### **Article 5-3 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

### **Article 5-4 : CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de l'association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

### **Contact**

CHAMEYRAT CULTURE ET LOISIRS  
MAIRIE DE CHAMEYRAT, 19330 CHAMEYRAT  
Mail : michel.mirat@orange.fr